



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Recalibrage et renforcement de la chaussée de la RD 211  
(Section Saint-Jean d'Illac / Saucats) sur les communes de Cestas,  
Saint-Jean d'Illac et Saucats**

**Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité  
publique des travaux et à la mise en compatibilité du Plan Local  
d'Urbanisme de la commune de Saucats**

Une enquête publique est prescrite, **du 20 novembre au 21 décembre 2017 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur l'utilité publique du projet de recalibrage et renforcement de la chaussée de la RD 211 et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saucats.

Le projet, présenté par le Conseil départemental de la Gironde, consiste en des travaux de recalibrage et de renforcement de la chaussée de la route départementale n°211 hors agglomération, de la sortie de l'agglomération de Saint-Jean d'Illac (PR 32 + 350) jusqu'à l'entrée de Cestas Pierroton (PR 38 + 466) et de la sortie de Cestas (PR 39 + 300) jusqu'à l'entrée de Saucats au PR 54 + 525. Ces travaux concernent un linéaire total de 22,4 kms sur les communes de Saint-Jean d'Illac, Cestas et Saucats. Une mise en compatibilité du document d'urbanisme de Saucats est nécessaire pour la réalisation du projet.

Le dossier est soumis à enquête publique au titre des articles L.1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, L.123-1 et suivants du code de l'environnement et L.153-54 du code de l'urbanisme.

Des informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Marc MAGENDIE, Chef du Bureau d'Etudes Nord (Téléphone : 05.56.99.33.33 - mail : m.magendie@gironde.fr) à la Direction des Infrastructures - Pôle Développement - 1 Esplanade Charles de Gaulle - CS71223 - 33074 Bordeaux Cedex.

Le public aura la possibilité **pendant la période indiquée ci-dessus** de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que du dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Saucats :

- en **Mairie de Cestas (siège de l'enquête)**, 2 avenue du Baron Haussmann, dans le hall d'accueil, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00,

- en **Mairie de Saucats**, 4 chemin de la Mairie, à l'accueil de la Mairie,  
le lundi de 14h30 à 17h00,  
les mardi et mercredi de 8h30 à 12h00 puis de 14h30 à 17h00,  
le jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 14h30 à 18h00,  
le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 14h30 à 16h30,
- au **site multi-service « l'Uzzine »**, annexe de la Mairie de Saint-Jean d'Illac, 176 impasse du Forestier  
le lundi de 13h00 à 18h00  
du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h00 à 16h30

et depuis le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer situé au rez-de-chaussée, hall d'accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux  
du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00,  
le vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h00.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable **sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».**

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation le 21 décembre 2017, au Commissaire Enquêteur :

- **par écrit**, sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
- **par correspondance**, à la **Mairie de Cestas**, siège de l'enquête,
- **par voie électronique**, à l'adresse : [ddtm-spe3@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe3@gironde.gouv.fr) ;

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur désigné lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du **Préfet de la Gironde, autorité organisatrice** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 BORDEAUX CEDEX ) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision du Président du tribunal administratif de Bordeaux, M. René DESHAYES, magistrat administratif retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le jeudi 30 novembre 2017, de 14h30 à 17h30 en Mairie de Saucats,
- le mardi 5 décembre 2017, de 13h00 à 16h00 au Site Multi-services « L'Uzzine » à Saint-Jean d'Illac,
- le lundi 11 décembre 2017, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Cestas.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'Etat en Gironde et dans les mairies concernées.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saucats ou une décision de refus motivée.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr). et affiché dans les mairies et sur les lieux des travaux.

\*\*\*